

La régionalisation du droit international, Stéphane DOUMBÉ-BILLÉ (dir.), 2012, Bruxelles, Bruylant, 418 p.

Marie-Noël Collin

Volume 45, Number 2, June 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026600ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026600ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Collin, M.-N. (2014). Review of [*La régionalisation du droit international*, Stéphane DOUMBÉ-BILLÉ (dir.), 2012, Bruxelles, Bruylant, 418 p.] *Études internationales*, 45(2), 320–322. <https://doi.org/10.7202/1026600ar>

bien avant la mise en œuvre des mécanismes de JT. L'absence de la prise en compte de la problématique des droits humains par les programmes de DDR est indexée par les contributeurs comme l'une des principales causes de l'échec des programmes de DDR, surtout dans son volet réintégration.

Enfin, la troisième sous-partie est relative à l'analyse des mécanismes de « justice transitionnelle » qui ne sont pas véritablement en lien avec un conflit armé. Les contributions relatives au Liban et au Kenya s'inscrivent dans ce cadre.

Pour finir, il est important de mentionner, une fois de plus, l'apport de cette nouvelle publication pour les théoriciens, mais aussi et surtout pour les acteurs de terrain œuvrant dans les programmes de construction de la paix et dans les mécanismes de JT. Qui plus est, les pistes de réflexion esquissées dans la conclusion quant à la coordination des programmes de construction de la paix avec la JT et le développement sont d'un grand intérêt. Cependant, on pourrait formuler une critique d'ordre méthodologique à l'égard de l'ouvrage. En effet, les études relatives au Liban et au Kenya qui analysent des situations caractérisées par l'absence de véritable transition politique et de mécanismes de maintien ou de consolidation de la paix semblent être en marge de la problématique générale du livre qui a trait aux interactions entre les mécanismes de JT et les programmes de construction de la paix, dont principalement le DDR. Ces contributions très intéressantes auraient été plus avantagées dans le cadre d'une autre étude.

Moussa Bienvenu HABA
Université Laval, Québec

La régionalisation du droit international

Stéphane DOUMBÉ-BILLÉ (dir.),
2012, Bruxelles, Bruylant, 418 p.

Ainsi que l'exprime Stéphane Doumbé-Billé dans ses propos introductifs, *La régionalisation du droit international* est un ouvrage collectif s'inscrivant dans les intérêts de recherche du Centre de droit international (Université Lyon 3), dont il est le directeur. À cet égard, l'objectif du livre est d'étudier l'évolution récente du droit international public à travers le paradigme de la régionalisation, tout en s'éloignant de la dualité entre régionalisme et régionalisation qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Partant, le postulat qui guide les différents contributeurs est que la présence du phénomène régional dans la sphère du droit international public, et son essor, est la manifestation de la régionalisation. De ce fait, c'est l'étude des composantes du phénomène régional, dans une perspective évolutive et dynamique, qui fait l'objet de cet ouvrage et lui donne son originalité.

L'ouvrage est divisé en trois parties, une première plus générale traitant de six domaines de la régionalisation et deux autres plus spécifiques permettant une étude plus approfondie des paramètres du phénomène régional et portant respectivement sur la portée de la régionalisation ainsi que sur les interactions engendrées par celle-ci. Le dynamisme marquant le phénomène de la régionalisation s'avère présent tout au long de l'ouvrage. De façon explicite ou non, les auteurs font fréquemment référence à la notion de « fécondation croisée », tant institutionnelle que normative, qui, par des

échanges entre les ordres juridiques, permet la réalisation et l'enrichissement du droit international et du droit régional.

Ces échanges constants s'opèrent entre le droit international et le droit régional et entre les régions elles-mêmes, ainsi que le démontre notamment, dans la première partie, la contribution de Paul Tavernier portant sur la régionalisation du droit international des droits de l'homme. Devant l'exigence d'universalisme des droits de l'homme, ce dernier note qu'en l'absence d'une juridiction universelle ayant compétence en la matière, la mise en place des mécanismes régionaux de protection a permis une véritable régionalisation de la substance des droits protégés. Paradoxalement, il soulève que le phénomène de « fécondation croisée » entre régions, qui se produit par la voie des mécanismes judiciaires, entraîne l'apparition d'un droit commun des droits de l'homme basé sur les instruments régionaux. Enfin, il constate que la régionalisation du droit international des droits de l'homme est un phénomène positif tant et aussi longtemps qu'il y a également « fécondation croisée » entre l'universel et le régional.

Dans la seconde partie, les quatre contributions mettent en exergue divers aspects liés à l'étendue et aux degrés de la régionalisation. Le texte de Kiara Neri est particulièrement intéressant à cet égard, car il analyse un phénomène découlant de celui faisant l'objet de l'ouvrage, la sous-régionalisation, en tentant de déterminer s'il s'agit d'un phénomène utile ou nuisible au droit international. En recensant les domaines dans lesquels la sous-régionalisation s'opère ainsi

qu'en effectuant un bilan géographique de son efficacité du côté des Amériques et de l'Afrique, cette contribution offre un regard complémentaire à celui de plusieurs autres textes de l'ouvrage.

Dans la troisième partie, le texte de Liliana Maria Haquin Sáenz est l'une des contributions qui permettent d'apprécier cette complémentarité. L'auteure répond à la question de savoir si la multiplication des organisations sous-régionales en Amérique contribue au renforcement de la coopération internationale, notamment en matière pénale et en matière de droits de l'homme, ou si, au contraire, cette multiplication est la preuve que la régionalisation est devenue obsolète en raison de l'impossibilité d'obtenir un consensus au niveau régional. Sa conclusion est mitigée. Sans l'énoncer explicitement, en traitant des échanges constants entre organisations sous-régionales et organisations régionales, ainsi qu'entre les organisations sous-régionales elles-mêmes, Haquin Sáenz s'inscrit dans la ligne directrice de l'ouvrage en démontrant le dynamisme qui sous-tend les relations institutionnelles.

Dans la troisième partie de l'ouvrage, trois contributions portent sur les interactions matérielles amenées par le phénomène de la régionalisation. C'est dans cette section que la régionalisation ainsi que les interactions entre régionalisation et universalisme apparaissent plus limitées ou du moins en cours d'élaboration. C'est particulièrement le cas dans le domaine du droit des investissements. Baba Hamady Deme, qui analyse le développement de la régionalisation dans ce domaine, conclut que, bien que celle-ci permette l'universalisation des normes,

ce processus est limité par la nécessité de renforcer la régionalisation et de rationaliser un droit international des investissements segmenté.

Somme toute, *La régionalisation du droit international* se révèle un ouvrage complet dont la complémentarité des contributions est apparente. Le livre nous apparaît utile pour ceux qui s'intéressent à la régionalisation en tant que phénomène juridique permettant la réalisation du droit international. Il l'est aussi pour ceux qu'intéresse le droit régional relatif à un champ ou à une région spécifiques. La lecture de cet ouvrage sera pour ces personnes l'occasion d'élargir leurs intérêts en constatant les nombreux dialogues qui s'établissent tant verticalement qu'horizontalement. Nous devons tout de même souligner des lacunes sur le plan de la présentation (coquilles, erreurs grammaticales, hiérarchisation des parties de texte ne correspondant pas à celles nommées par l'auteur dans le corps du texte) qui témoignent d'une relecture inadéquate, ce qui nuit à la qualité de l'ensemble.

Marie-Noël COLLIN
Université Laval, Québec

ENVIRONNEMENT

Environmental Governance. The Challenge of Legitimacy and Effectiveness

*Karl HOGL, Eva KVARDA, Ralf
NORDBECK et Michael PREGERNIG,
2012, Northampton, MA,
Edward Elgar, 313 p.*

La gouvernance de l'environnement est confrontée à l'avènement de

« nouveaux modes de gouvernance » (NMG) censés dépasser les problèmes rencontrés par les mécanismes classiques qui ont jusqu'ici gouverné ce que Hogg et ses collaborateurs nomment les « problèmes persistants » de l'environnement. Guidé par la poursuite de l'« effectivité » et de la « légitimité » de ces NMG, conditions de leur réussite, l'ouvrage *Environmental Governance. The Challenge of Legitimacy and Effectiveness* propose au lecteur averti de se pencher, à travers 14 chapitres (co)écrits par des chercheurs et professeurs européens, sur les trois « piliers » sur lesquels devrait reposer la gouvernance de l'environnement : la participation, la coordination et l'expertise. C'est d'ailleurs autour de ces trois thèmes que s'articule cet ouvrage collectif dans ses trois parties. Son objectif est donc de présenter et de discuter de manière critique les NMG par rapport aux attentes élevées que l'on a à leur égard dans différents secteurs de la politique environnementale et de la gestion des ressources, tout particulièrement en matière de biodiversité, de changements climatiques et de gestion des forêts. Les différentes parties de l'ouvrage, toutes intitulées « le défi de [...] » font directement connaître au lecteur la nature complexe, voire parfois contradictoire entre eux, des arguments avancés par les auteurs. Afin de guider le lecteur dans ce dédale critique, chaque partie est animée par la même structure : elle est entamée par une analyse des fondements théoriques et conceptuels de la question traitée, soit la participation, la coordination et l'expertise, avant d'entrer dans le vif du sujet – souvent à l'aide de cas d'espèce –, dans le cadre des chapitres qui la composent.